

# ÉTATS FINANCIERS DÉFINITIFS APRÈS RÉPARTITION DES BÉNÉFICES SUITE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026

## BILAN APRÈS RÉPARTITION DES BÉNÉFICES SUITE À L'APPROBATION DE L'AGO TENUE LE 30 AVRIL 2026

	31/12/2025	31/12/2024
<b>ACTIF</b>		
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	325 857	627 728
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	945 785	728 107
AC3 - Créances sur la clientèle	6 530 258	6 212 577
AC4 - Portefeuille - titres commercial	186 230	34 768
AC5 - Portefeuille d'investissement	568 050	497 059
AC6 - Valeurs immobilisées	86 092	79 584
AC7 - Autres actifs	64 795	55 697
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8 707 067</b>	<b>8 235 520</b>
<b>PASSIF</b>		
PA1 - Banque Centrale et CCP	-	-
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	12 499	2 045
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	7 240 701	6 859 967
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	113 468	147 879
PA5 - Autres passifs	296 634	248 525
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 663 302</b>	<b>7 258 416</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CP1 - Capital	172 800	172 800
CP2 - Réserves	865 936	799 551
CP5 - Résultats reportés	5 029	4 753
CP6 - Résultat de l'exercice	-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 043 765</b>	<b>977 104</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 707 067</b>	<b>8 235 520</b>

## RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026

### PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UIB et de son Groupe, au titre de l'exercice 2025, approuve lesdits rapports. Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2025 et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés y afférant, approuve lesdits états financiers. En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2025.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2025.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2025, qui s'élève à 100 835 275,031 TND majoré du report à nouveau positif de 4 753 279,440 TND, soit un bénéfice distribuable de 105 588 554,471 TND et ce, comme suit :

Bénéfice distribuable	105 588 554,471 TND
- Réserves Ordinaires	50 000 000,000 TND
- Réserves pour réinvestissement exonérés	15 000 000,000 TND
- Fonds social	1 000 000,000 TND
- Dividendes	34 560 000,000 TND
- Report à nouveau	5 028 554,471 TND

## ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE À L'APPROBATION DE L'AGO TENUE LE 30 AVRIL 2026 APRÈS RÉPARTITION DES BÉNÉFICES DE L'EXERCICE 2025

Libellé	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves à Régime Spécial	Fonds social	Prime d'émission	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	172 800	4 754	17 280	650 479	84 487	289	22 601	24 800	100 835	1 078 325
Affectation AGO du 30/04/2026	-	34 835	-	50 000	15 000	-	1 000	-	(100 835)	-
Distribution de dividendes conformément à l'AGO du 30/04/2026	-	(34 560)	-	-	-	-	-	-	-	(34 560)
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	172 800	5 029	17 280	700 479	99 487	289	23 601	24 800	-	1 043 765

## LISTE NOMINATIVE DES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTÉ PAR	QUALITÉ	PÉRIODE DE L'ACTUEL MANDAT	PRINCIPALE ACTIVITÉ OBJET SOCIAL	MANDATS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
La Société Générale	FRANÇOIS BLOCH	Administrateur	2024 - 2025 - 2026	Banque de détail, solutions d'investissement, services financiers	Société générale Algérie - Société générale factoring - Société générale Sénégal - Société générale Côte d'Ivoire
HATEM MUSTAPHA	Lui-même	Administrateur	2026 - 2027 - 2028	Co-directeur des activités de marché Groupe Société Générale	Société Générale International Limited (SGIL) Administrateur
ANNE DREBEL	Lui-même	Administrateur	2025 - 2026 - 2027	Responsable développement activités financements et marchés Afrique Groupe Société Générale	Société Générale Algérie : Membre du Conseil de Surveillance et Présidente du Comité des Risques - Société Générale Madagascar : Administratrice au Conseil et Présidente du Comité d'Audit et des Comptes
CATHERINE ZENONI-HIMBER	Lui-même	Administrateur	2024 - 2025 - 2026	Banquière Conseil - Banque de Grande clientèle Groupe Société Générale	-
KARIM IDRISSE	Lui-même	Administrateur	2024 - 2025 - 2026	Directeur Régional Ile de France Groupe Société Générale	-
KHALED SOUDANI	Lui-même	Administrateur	2024 - 2025 - 2026	Directeur des Technologies de l'Information (CTO) Groupe Société Générale	-
STI	FIRAS SAIED	Administrateur	2026 - 2027 - 2028	Société d'investissement en capital-risque	-
Assurances Maghreb	HABIB BEN HASSINE	Administrateur	2024 - 2025 - 2026	Société d'assurance et de réassurance	Assurances Maghreb Vie - Codway - Assurances Maghreb Immobilier Maghreb Financière SICAR - Tuninvest Sicar - Tunistoric
RACHID TMAR	Lui-même	Administrateur indépendant	2024 - 2025 - 2026	Retraité Commissaire aux Comptes	-
MONIA SAADAoui	Lui-même	Administrateur indépendant	2024 - 2025 - 2026	Retraité - Ex - Représentant de la Tunisie au bureau de l'administrateur au conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI)	-
MONDHER BENZARTI	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2026 - 2027 - 2028	Retraité Ex-Responsable du Pôle Risques à Wifak International Bank	-

## RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2026 (SUITE)

La date de mise en paiement des dividendes, soit 1 TND par action ou certificat d'investissement, est fixée le 02 juin 2026. Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en remplacement de Monsieur Philippe Amestoy dont le mandat arrive à échéance à la présente assemblée, Monsieur Hatem Mustapha en qualité d'administrateur, et ce, pour une période de 3 ans. L'Administrateur ainsi nommé exercera sa fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.*

### CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la STI en qualité d'administrateur et ce, pour une période de 3 ans. L'administrateur exercera ainsi sa fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition d'un actionnaire représentant le pourcentage de capital par l'article 283 du Code des sociétés commerciales et l'article 36 des statuts de l'UIB, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à effet de la présente assemblée générale Monsieur Tahar Ben Hatira de ses fonctions d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.*

### SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de Monsieur Mondher Benzarti en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, telle qu'effectuée par l'assemblée électorale des actionnaires minoritaires tenue le 6 mars 2026, cette ratification étant expressément subordonnée à l'absence d'opposition de la Banque Centrale dans les délais légaux, conformément à l'article 55 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'Administrateur ainsi nommé exercera ses fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.*

### HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de **350 000,000 dinars à titre de jetons de présence** pour l'exercice 2025. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer les modalités de distribution desdits jetons de présence.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.*

### NEUVIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission. L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2026.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### DIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.*